



FSU

Osons L'Éducatif!

> La Lettre d'information du SNPES - PJJ - FSU > REGION GRAND CENTRE

N°3 - MAI 2013

> EDITORIAL



SPECIAL CONTRACTUELS
Elections CCP - 15 mai 2013

Par Philippe Aymard et Hélène Frischeteau

LE SNPES PJJ/FSU à vos côtés au quotidien ... et pas seulement au moment des élections !

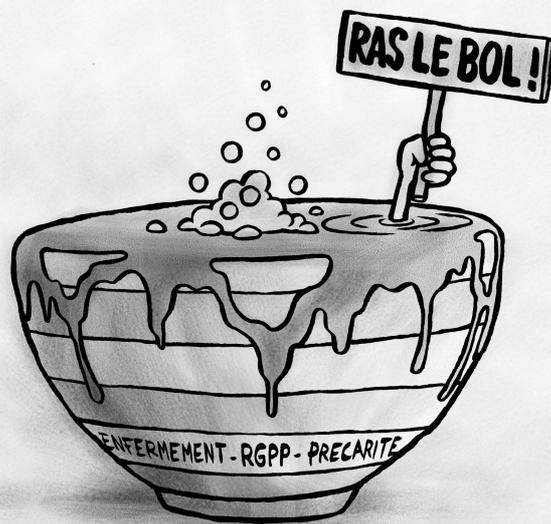
Les contractuels de l'inter région Grand Centre votent le 15 mai 2013 pour élire leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire. C'est une élection sur sigle où après le dépouillement, en fonction des résultats et du nombre de sièges attribués, les syndicats désigneront des élu(e)s issu(e)s du corps des contractuels.

Pourquoi voter ?

La CCP est compétente pour un certain nombre de questions concernant la situation individuelle ou collective des contractuels. Vous y êtes représentés par des élu(e)s, eux-mêmes contractuel(e)s. Leur légitimité et le poids de leur parole, face à la DIR, dépendent du nombre d'agents qui auront voté et des propositions sur lesquelles il(elle)s seront mandaté(e)s.

Défendre les conditions de travail

Notre organisation, majoritaire à la PJJ, défend un service public éducatif de qualité au service des jeunes et de leur famille. Pour cela, nous nous battons pour une amélioration des conditions matérielles de l'exercice de nos missions (locaux, budgets de fonctionnement, véhicules,...) et plus généralement des conditions de travail (statut, horaires, respect de notre identité professionnelle, formation de qualité,...).



Qui sommes-nous ?

Créé en 1947, le SNPES-PJJ rassemble toutes les catégories de personnels de la PJJ. Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts. Représentatif, il siège à tous les niveaux dans les organismes de concertation pour y défendre une PJJ au service de l'éducation.

CCP KESAKO ?

La Commission Consultative Paritaire est une instance où siègent à égalité l'administration et les représentants du personnel. Elle a essentiellement des compétences en matière de licenciement, de sanctions et de questions individuelles (refus de congés de différentes sortes,...)

CCP Grand Centre : pourquoi de nouvelles élections ?

Les agents contractuels de notre inter région sont appelés à élire leurs représentants à nouveau, comme nos collègues du Grand Est. La DPJJ a, après beaucoup de

tergiversations, réorganisé le périmètre de notre territoire et attribué Champagne Ardennes à l'ancienne région Centre. Cette réforme, faite contre l'avis de tous les syndicats du Ministère, oblige à refaire le scrutin pour donner une représentation à l'ensemble des contractuels du nouvel ensemble.

Vos représentantes SNPES-PJJ/FSU à la CCP sortante

- > Christelle LAMOUR, PT, EPE de Bourges (18)
- > Anne-Claire JEUNON, ASS, UEMO du Creusot (71)

Défendre les contractuels à la PJJ

Le SNPES PJJ FSU défend tous les agents de la PJJ. Ensemble, contractuels et titulaires, nous contribuons à la prise en charge des jeunes, nous participons au travail d'élaboration en équipe, nous permettons le fonctionnement de l'institution par le travail administratif ou technique. Ensemble, contractuels et titulaires, nous sommes la richesse de la PJJ et pour cela nous devons être traités par l'administration avec la même considération !

Résorption de la précarité et Loi Sauvadet : enjeux et limites

L'ancien gouvernement avait voté une loi visant à résorber une partie de la précarité dans la fonction publique. La FSU, dont le SNPES-PJJ fait partie, n'a pas cautionné ce texte car :

- > il permet de titulariser qu'une faible partie des contractuels (les 2/3 des collègues à la PJJ resteront sur le bord de la route)
- > il se fait à moyens budgétaires restreints et ne garantit pas l'accès à un poste pour tous les collègues éligibles

Pour ceux qui sont concernés, la FSU se bat :

- > pour qu'un nombre suffisant de postes soit proposé
- > pour la titularisation sur poste
- > pour des conditions de concours claires, équitables et sans ajout de conditions supplémentaires pour la titularisation à l'issue de la période de stage

Ainsi, au Comité Technique Central du 24 avril, nous avons fait adopter, sur notre proposition, un avis visant à faire prévaloir la validation du parcours professionnel pour la titularisation.



Une vraie concertation régionale concernant les contractuels reste à construire !

Dans toutes les DIR et à Dijon, nous défendons un certain nombre de propositions pour les contractuels :

> élargissement des compétences de la CCP (comme nous l'avons obtenu en Ile de France et dans les DIR Sud Est, Grand Nord et Grand Ouest) : un protocole de réemploi de tous les contractuels avec la constitution d'une liste de recrutement prioritaire par ancienneté pour ceux qui n'ont pas de renouvellement,...

> revalorisation salariale qui doit intervenir tous les trois ans pour tous les contractuels.

> mise en place d'un protocole d'accueil et de formation sur chaque territoire

> mise en place d'un travail sur la situation administrative des contractuels (information sur les droits, les processus d'intégration à la FP, respect des délais d'information en fin de contrat)

> accès à la formation continue tenant compte de la spécificité de leurs dates de recrutement, en lien avec le PTF

> recrutement en tenant compte de la qualification initiale de façon à garantir un accès aux concours

Le SNPES PJJ FSU est à vos côtés au quotidien pour défendre vos droits. Donnez-nous les moyens d'amplifier ce combat en votant pour notre liste le 15 mai 2013 !

POUR LES DROITS DE TOUS LES AGENTS !



Défendre les situations individuelles au quotidien

Notre organisation est le seul syndicat présent sur tous les territoires de l'inter région. Nos représentants ont accompagné les contractuels sur des dizaines de démarches : menaces de sanctions, problèmes avec la hiérarchie, notation/évaluation, demande de revalorisation salariale,...

Salaires : la justice pas la charité !

La DIR refuse pour l'instant de mettre en place une politique de revalorisation salariale, après plusieurs années de cas par cas. Nous exigeons une augmentation des salaires pour les contractuels. C'est une revendication légitime de justice face à l'augmentation du coût de la vie. Nous demandons en parallèle une augmentation du point d'indice pour les agents titulaires. Pour nous c'est clair, on est payé pour ce que l'on fait et non pour ce que l'on est !!

Réfléchir ensemble sur nos missions et nos métiers

Le SNPES PJJ FSU organise ou co-organise régulièrement sur notre inter région des réunions d'information syndicale dans les services, par thème ou corps et des stages régionaux. Face aux changements en cours à la PJJ, plus que jamais nous devons réfléchir ensemble contractuels et titulaires, partager nos expériences et élaborer des propositions.

Dans la période à venir, nous organisons par exemple :

> une réunion régionale des psychologues le 21 mai

> un stage sur la filière administrative à la PJJ le 18 juin

> un autre suivra prochainement sur l'hébergement

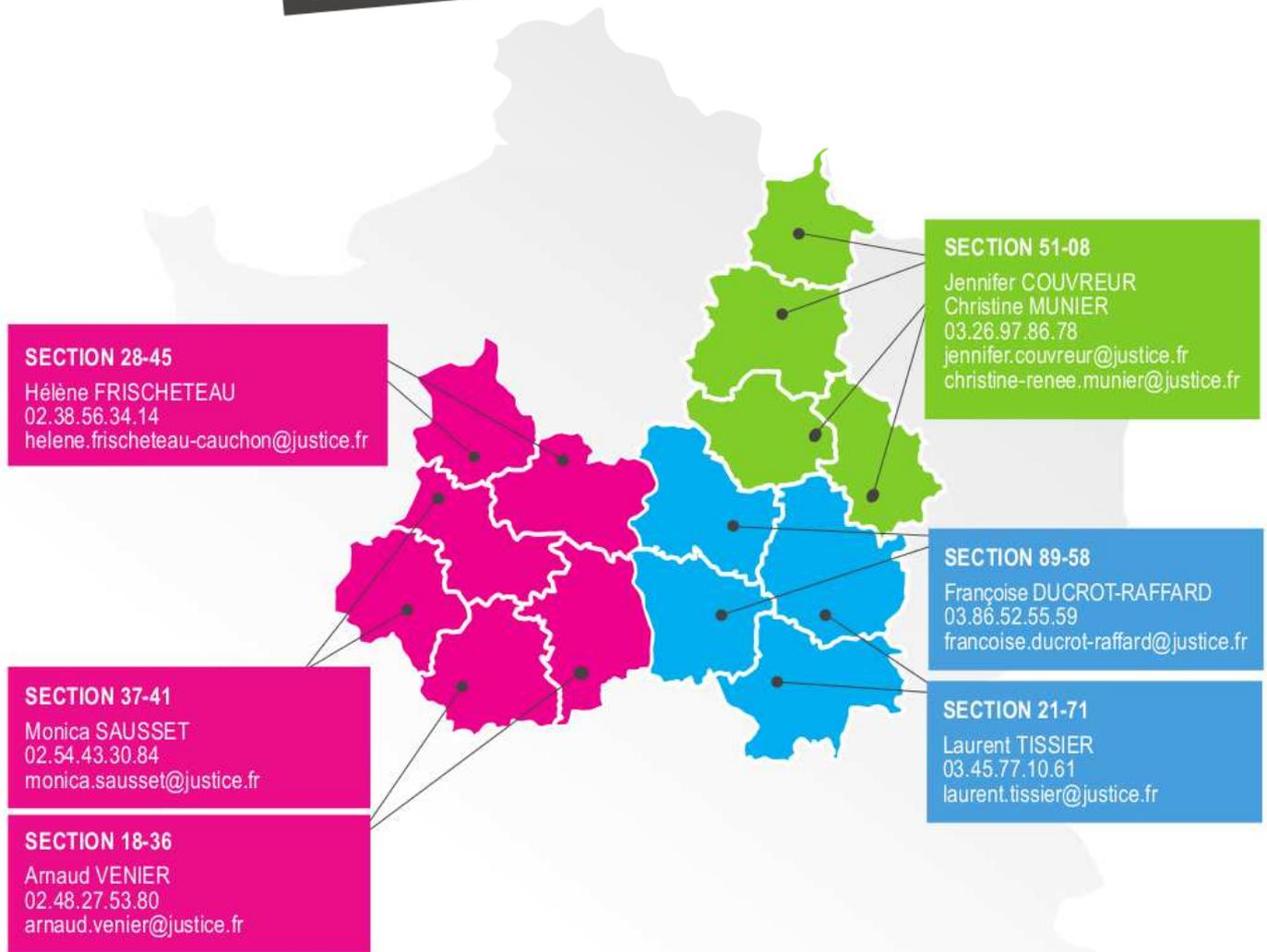
Si vous êtes intéressés, contactez-nous par téléphone ou courriel, nous vous enverrons les informations.



Pour défendre

le SERVICE PUBLIC de la P.J.J,

une POLITIQUE EDUCATIVE digne de ce nom
et les DROITS des agents.



Secrétariat Inter - Régional Grand Centre

Philippe AYMARD
Secrétaire Régional
philippe.aymard@justice.fr
03.80.42.02.75

Éric SAENZ
Secrétaire Régional
eric.saenz@justice.fr
02 48 27 53 80

Hélène FRISCHETEAU
Secrétaire Régionale Adjointe
helene.frischeteau-cauchon@justice.fr
02.38.56.34.14

Contact : SNPES - PJJ / FSU, 45 rue Parmentier 21000 DIJON
srcentre.bourgogne.snpespjjfsu@gmail.com
06.74.78.52.92